

FONDS DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS FEMINISTES (FSOF)

MULTI-PAYS

« Violences basées sur le genre et facilitées par la technologie »

- CZZ3842 -

2025

| | |
|---|-----------|
| I. Contexte et enjeux | 3 |
| 1. L'AFD est une agence féministe mettant en œuvre les engagements français sur l'égalité entre les femmes et les hommes à l'international..... | 3 |
| 2. Le soutien aux organisations féministes de la société civile à travers le FSOF | 4 |
| 3. Etat des lieux des violences basées sur le genre facilitées par la technologie | 5 |
| II. Problématique spécifique et enjeu de cet appel à propositions | 9 |
| III. Cadrage général de l'appel à proposition | 11 |
| 1. Finalités/objectifs | 11 |
| 2. Approche et champ de cet appel à propositions | 12 |
| a) <i>Logique et principes d'intervention</i> | 12 |
| b) <i>Périmètre géographique</i> | 14 |
| c) <i>Périmètre d'intervention</i> | 15 |
| 3. Structuration du projet | 19 |
| 4. Cadrage budgétaire | 20 |
| 5. Durée d'exécution..... | 20 |
| 6. Fonds intermédiés par le consortium | 20 |
| 7. Missions attendues du consortium | 21 |
| 8. Expertise à mobiliser..... | 23 |

I. CONTEXTE ET ENJEUX

1. L'AFD est une agence féministe mettant en œuvre les engagements français sur l'égalité entre les femmes et les hommes à l'international

L'égalité de genre est reconnue par la communauté internationale comme un socle fondamental dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD n°5), au même titre que le travail décent et la croissance économique (ODD n°8), l'élimination de la pauvreté (ODD n°1) ou encore la réduction des inégalités (ODD n°10).

Cet engagement est aujourd'hui au cœur de l'action extérieure de la France : déclarée grande cause des deux quinquennats du président de la République et réitérée lors du Conseil présidentiel pour les Partenariats internationaux du 4 avril 2025 qui fait de la « *promotion des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes, notamment en soutenant les organisations féministes* » l'un des 10 objectifs politiques prioritaires concrets pour la coopération internationale de la France.

La loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (2021) prévoit dans son Cadre de partenariat global que l'Etat s'engage à ce qu'en 2025, 75 % des volumes annuels d'engagements de l'aide publique au développement bilatérale française aient l'égalité entre les femmes et les hommes pour objectif principal ou significatif.

La nouvelle **Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe 2025-2030**¹ acte la place centrale de la question des droits des femmes et des filles et de l'égalité de genre dans tous les champs d'action de la France à l'international. La lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et fondées sur le genre ainsi que la défense des droits des femmes dans l'environnement numérique constituent d'ailleurs deux priorités de cette stratégie.

Sur cette base, **le groupe AFD s'affirme comme une agence féministe**, positionnement fort de sa stratégie 2025-2030 qui fait de la promotion de l'égalité de genre avec une approche féministe transformatrice l'un des objectifs de la priorité Lien social. Le groupe AFD affirme dans sa feuille de route Lien social 2025-2030 une double ambition en termes d'égalité de genre et de promotion des droits des femmes et des filles : l'intégration transversale du genre dans tous les secteurs d'intervention et un engagement renforcé en faveur de l'émancipation des femmes à travers l'accompagnement de projets dont l'objectif principal est la réduction des inégalités de genre.

Outil emblématique de la diplomatie féministe, la France déploie depuis 2020 le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF). Son objectif principal est de réduire les inégalités fondées sur le genre en renforçant les capacités techniques, financières et administratives des organisations féministes de la société civile dans les pays partenaires de la France. Il est co-piloté par le MEAE et l'AFD en concertation régulière avec des organisations de la société civile.

¹ Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe (2025-2030) : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/strategie-internationale-de-la-france-pour-une-diplomatie-feministe-2025-2030/>

2. Le soutien aux organisations féministes de la société civile à travers le FSOF

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du [Fonds de soutien aux organisations féministes \(FSOF\)](#), co-porté entre l'AFD et le MEAE, co-construit avec les organisations féministes de la société civile.

Entre 2020 et 2023, le FSOF a approuvé 194 millions d'euros en faveur de plus de 1 400 organisations féministes de la société civile (OSC) dans 75 pays partenaires.

Le **FSOF s'adresse aux organisations féministes de la société civile dans toute leur diversité**, constituées ou non de façon formelle, qui ont pour objectif d'agir en faveur de l'égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre, et particulièrement celles dont la mission principale est la **défense et la promotion des droits effectifs et l'émancipation des femmes et des filles**. Tout en concentrant les efforts sur les pays les moins avancés (PMA), le fonds s'adresse également à des organisations féministes de la société civile sur d'autres continents, les enjeux d'égalité restant significatifs dans l'ensemble des pays.

Le Fonds propose ainsi trois canaux de financements :

- **Des projets et appels à projets de l'AFD** destinés aux organisations féministes de la société civile des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, notamment à travers des fonds intermédiés² ;
- Le **dispositif Initiatives organisations de la société civile (OSC) de l'AFD** destiné aux organisations de la société civile française et à leurs partenaires féministes de la société civile des pays partenaires ;
- Les **mécanismes de financement du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères** pour les organisations féministes de la société civile des pays partenaires de la politique française de développement et de solidarité internationale, notamment à travers les Fonds Equipe France (FEF).

Cet appel à projets s'inscrit dans le **premier canal de financement**. Il vise à sélectionner un consortium d'OSC qui va concevoir, mettre en œuvre et gérer le dispositif de financement (fonds intermédié) et de renforcement de capacités à destination des organisations féministes de la société civile des pays partenaires.

Il s'inscrit **en complémentarité d'un autre volet du projet mis en œuvre par Expertise France** portant sur l'appui du dialogue entre les OSC et les acteurs institutionnels, en renforçant le rôle des OSC, pour faciliter la co-construction des politiques publiques de lutte contre les VBGFT en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Nigeria et Bénin). Ces activités s'inscriront et bénéficieront des synergies avec un programme d'assistance technique multi-pays portant sur le « Leadership des femmes dans le secteur public des technologies de l'information et de la communication (TIC) », financé par la Commission européenne et mis en œuvre par des agences de six Etats membres de l'Union européenne. Une des composantes de ce programme est dédiée à l'appui des institutions nationales dans le développement et la mise en œuvre de politiques publiques de lutte contre les VBGFT et à l'appui des OSC dans le développement de mécanismes de coordination et d'aide aux victimes de VBGFT en Afrique de l'Ouest et de l'Est, en Amérique Latine et en Asie centrale et du Sud-Est. Une articulation efficace, facilitant les synergies, sera attendue entre les projets. La stratégie afférente devra être définie dès le démarrage du projet.

² FSOF, AFD : <https://www.afd.fr/fr/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes>

3. Etat des lieux des violences basées sur le genre facilitées par la technologie

Un phénomène en pleine expansion

Dans le contexte actuel de mondialisation digitale, l'accès accru aux technologies de l'information et de la communication (TIC) a profondément transformé les interactions humaines. Si ces technologies constituent un levier d'**émancipation et d'autonomisation pour les femmes**, les filles et les minorités, elles sont également des **vecteurs de risque exacerbant les inégalités de genre et facilitant diverses formes de violences** basées sur le genre facilitées par la technologie (VBGFT). Ces violences, loin d'être anecdotiques, participent d'un phénomène systémique qui perpétue et amplifie les inégalités de genre dans l'espace numérique.

Le terme de « violences basées sur le genre facilitées par la technologie » désigne **tout acte de violence perpétré, facilité ou amplifié par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui cible une personne en raison de son sexe, de son orientation sexuelle et de son identité de genre**, qu'il s'agisse d'une femme, d'une fille ou d'une personne issue des minorités LGBTQIA+ ainsi que, dans une moindre mesure, leurs alliés.

La cyberviolence motivée par le genre est un prolongement, dans l'espace numérique, des violences subies par les filles, les femmes et les personnes appartenant aux minorités dans le monde "physique" quotidien. Elle participe d'un **continuum**, c'est-à-dire qu'elle s'intègre dans un ensemble de pratiques et de comportements qui se renforcent mutuellement, perpétuant ainsi les inégalités et les violences de genre. Ce *continuum* inclut des formes de violence qui vont des micro-agressions quotidiennes aux violences physiques et psychologiques plus graves, toutes alimentées par des normes sociales et des stéréotypes de genre. **Ces violences sont souvent interconnectées et peuvent se manifester à la fois dans le monde physique et en ligne, créant un environnement où les victimes sont constamment exposées à des menaces et des abus.**

Ampleur et cibles privilégiées

Les femmes et les filles sont les principales victimes des VBGFT. Selon les Nations Unies, **95 % des cyberviolences les ciblent spécifiquement**.³ Près de 40 % des femmes utilisatrices d'internet dans le monde ont été individuellement confrontées à des violences en ligne⁴ et si l'on compte les femmes victimes et les femmes témoins de violences en ligne, on grimpe à 85 %⁵ (de fait, même si une femme n'est pas directement ciblée, elle peut être affectée en voyant d'autres femmes subir des abus). Ces chiffres atteignent 80 % en Asie-Pacifique et **90 % en Afrique**. Par ailleurs, la pandémie de Covid-19 a exacerbé ce phénomène, avec une augmentation significative des cyberviolences contre les femmes entre 2019 et 2021.⁶

³ Journal of National Development (India), Priyanka Kapoor, "Social Media and Violence against Women : A Global Perspective", 2019: <http://jndmeerut.org/wp-content/uploads/2020/09/Volume-32-No-2-Winter-2019.pdf#page=124>

⁴ The Economist Intelligence Unit, *Measuring the prevalence of online violence against women*, 2021 <https://onlineviolencewomen.eiu.com/>

⁵ Economist Intelligence Unit, cité par le UNFPA, "Virtual is real" <https://www.unfpa.org/fr/thevirtualisreal>

⁶ UN Women, "The Shadow Pandemic: Violence against women during COVID-19", United Nations, 2020 : <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-02/hdr2021-22frpdf.pdf>

Certaines catégories de femmes sont particulièrement exposées. **Les adolescentes, les jeunes femmes, les femmes ayant une activité publique, les journalistes et les activistes féministes sont fréquemment prises pour cibles.** Ces violences combinent des stéréotypes de genre (y.c., en ligne et notamment véhiculés par l'Intelligence Artificielle), des attitudes sexistes, l'anonymat et l'effet de chambre d'écho des médias sociaux pour nuire à leur réputation et les écarter de la vie sociale et professionnelle (en dehors du foyer), mais aussi pour les intimider et proférer des menaces de violences physiques – parfois réellement perpétrées. De fait, Amnesty International a observé que ces attaques conduisent souvent les victimes à "geler" leurs activités en ligne, un phénomène désigné comme "the chilling effect".

Par ailleurs, **les femmes issues de minorités, migrantes, en situation de handicap sont aussi plus touchées que les autres** par ces violences. A titre d'exemple, les femmes et filles en situation de handicap sont particulièrement exposées aux VBGFT, du fait de leur double vulnérabilité liée au genre et au handicap. Elles subissent davantage de harcèlement en ligne, de chantage à l'image, ou encore d'exclusion des espaces numériques sécurisés. Pourtant, elles sont souvent absentes des politiques et des dispositifs de prévention. Selon ONU Femmes, l'accessibilité limitée des outils numériques de signalement et des campagnes de sensibilisation aggrave leur exposition. Il est essentiel d'intégrer une approche intersectionnelle inclusive dans tous les efforts de prévention⁷. **L'intersectionnalité** est donc un paramètre important à prendre en compte dans la lutte contre les VBGFT.

Typologies des VBGFT et leurs impacts

Les VBGFT sont protéiformes et en constante évolution (tout comme la terminologie pour les désigner), en raison des technologies nouvelles qui font naître des formes inédites (e.g., *deepfakes*). Elles recouvrent une diversité de violences identifiées notamment par le Forum sur la gouvernance d'Internet en 2015. Elles se classent en six catégories principales : la violation de la vie privée, la surveillance et le contrôle, l'atteinte à la réputation et à la crédibilité, le harcèlement, les menaces et violences physiques facilitées par la technologie, ainsi que les attaques ciblées contre une communauté.

1. **Violation de la vie privée** : La première catégorie regroupe des pratiques telles que le *doxing*, qui consiste à divulguer publiquement des informations personnelles sans consentement, exposant ainsi les victimes à des menaces ou à des agressions physiques.
2. **Surveillance et contrôle** : Il s'agit d'une forme insidieuse de violence qui permet à un agresseur de suivre, localiser et restreindre les mouvements d'une victime via des logiciels espions ou le contrôle de ses accès numériques (e.g., contrôle des réseaux sociaux notamment par le partenaire abusif de la victime pour l'isoler).
3. **Atteinte à la réputation et à la crédibilité** : cela inclut notamment la diffusion de *deepfakes* pornographiques et la publication de contenus intimes sans consentement (images, vidéos, *deepfakes*, rumeurs sexuelles). Une étude de Deeprace (2019) estime que 96 % des contenus disponibles en ligne et générés par l'IA générative sont à caractère pornographique et concernent exclusivement des femmes. Ce type de violence entraîne des conséquences professionnelles et sociales désastreuses pour les victimes, qui peuvent être ostracisées, perdre leur emploi ou subir des représailles au sein de leur communauté.

⁷ <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2024-09/technology-facilitated-gender-based-violence-shared-research-agenda-fr.pdf>

Par ailleurs, ces actions visent souvent à générer des revenus pour les criminels qui créent ces images ou vidéos et les monétisent ensuite, à l'insu des victimes.

4. **Harcèlement en ligne** : il s'agit d'une pratique répandue, qui peut être individuelle ou collective (*mobbing*). Il cible principalement les militantes, journalistes et personnalités publiques. Pour autant, l'engagement n'est qu'un facteur aggravant. Une étude de Plan International (2020) a révélé que 58 % des filles âgées de 15 à 25 ans ont déjà été victimes de harcèlement sur les réseaux sociaux, certaines dès l'âge de 8 ans.
5. **Menaces et violences physiques facilitées par la technologie** : Certaines formes de VBGFT impliquent des menaces directes et/ou facilitent des actes de violence physique. Par exemple, la diffusion d'informations personnelles comme l'adresse ou numéro de téléphone, qui peuvent entraîner des viols et agressions. Cela regroupe aussi les cas de traite des femmes et enfants, notamment par des réseaux criminels organisés d'exploitation sexuelle. L'explosion de l'utilisation des réseaux sociaux à partir de 2010 a favorisé l'émergence d'une cyber prostitution, et donc de l'exploitation sexuelle via internet - la prostitution contrainte étant très largement majoritaire.
6. **Attaques ciblées contre une communauté** : celles-ci visent à exclure certains groupes des espaces numériques. On peut notamment penser à l'utilisation de médias numériques pour sélectionner un individu ou un groupe comme objet d'une attaque (pièges sur les réseaux sociaux et les applications de rencontres, extorsion en ligne, harcèlement et outing en ligne, et utilisation d'informations numériques dans le cadre de poursuites judiciaires).

État des lieux des VBGFT par région

Les violences basées sur le genre facilitées par la technologie varient considérablement en fonction des contextes sociopolitiques, de la pénétration des technologies et des usages numériques. L'anonymat et la portée des médias sociaux, permettent aux agresseurs de cibler les femmes, les filles et les minorités de genre sans crainte de répercussions immédiates, amplifiant ainsi les occurrences de violences en ligne. Les personnes activistes, journalistes, défenseuses des droits humains et autres activités exposées sont particulièrement vulnérables, subissant parfois des attaques coordonnées visant à les réduire au silence et à les exclure de l'espace public numérique.

Si le taux moyen de connexion des Africains reste le plus bas des cinq continents, il n'en reste pas moins que les VBGFT sont en forte croissance sur l'ensemble du continent. En Afrique subsaharienne, on compte ainsi une prévalence de 90 %, selon l'enquête de The Economist⁸. En **Afrique du Nord**, les VBGFT représentent une menace croissante pour les femmes et les filles et les minorités. La réalité du phénomène y est particulièrement alarmante, avec des répercussions de la violence digitale très graves pour les victimes – pouvant aller jusqu'au « crime d'honneur » dans les sociétés maghrébines et moyen-orientales. Dans le **Golfe de Guinée**, les VBGFT prennent notamment la forme de sextorsion et abus commis sur des enfants - le numérique devenant alors une nouvelle arme pour les réseaux d'exploitation sexuelle. Au sein du **Grand Sahel**, l'essor des réseaux sociaux a favorisé une recrudescence de ces violences. Pourtant, le manque de documentation sur le phénomène complique l'élaboration de réponses adaptées. Certaines ONG locales tentent néanmoins d'y remédier, à l'image de la campagne #TaxawTemmi! Aar Suñu Bopp, lancée à l'été 2023 pour sensibiliser la population

⁸ Measuring the prevalence of online violence against women, The Economist Intelligence Unit, 2021/
<https://onlineviolencewomen.eiu.com/>

sénégalaise aux dangers des cyberviolences sexistes⁹. En **Afrique australe**, l'enjeu gagne également en importance, si bien que l'OSC Digital Society Africa (DSA) s'est spécialisée dans le renforcement de la sécurité numérique des organisations de la société civile. Composée de spécialistes en cybersécurité, elle propose des solutions de cybersécurité, des audits de sécurité numérique et une assistance d'urgence aux OSC en cas de VBGFT¹⁰. En **Afrique de l'Est**, les VBGFT prennent la forme, comme ailleurs, de harcèlement sexuel en ligne, cybersurveillance et doxing, principalement sur Facebook et WhatsApp. Le manque de littératie numérique et de sensibilisation expose d'autant plus les femmes et les minorités à ces abus, comme le dénonce Digital Woman Uganda¹¹. Par ailleurs, les femmes journalistes et politiques sont particulièrement ciblées et souvent contraintes de quitter les réseaux sociaux.

Malgré de fortes disparités, le **Proche et le Moyen-Orient** enregistrent des taux de connexion parmi les plus élevés du monde en développement. Cette forte pénétration numérique plutôt généralisée sur la région s'accompagne d'un taux alarmant de cyberviolences basées sur le genre. D'après une étude de The Economist (2021), 98 % des femmes utilisatrices d'internet du Moyen-Orient ont subi des VBGFT – soit le taux le plus élevé au monde¹². Les conflits qui s'y tiennent y façonnent des dynamiques spécifiques (notamment au Syrie, Yémen, Palestine). En outre, les militantes féministes et défenseuses des droits humains et femmes politiques sont des cibles privilégiées des VBGFT, subissant des menaces, des abus verbaux et du chantage numérique. Par exemple, au Liban, les candidates aux élections parlementaires du pays de 2023 ont fait face à différentes formes de VBGFT - contrairement à leurs homologues masculins. Bien souvent, le "sentiment d'insécurité" ressenti alors par les femmes les dissuade de s'engager en politique ou de se présenter aux élections¹³. Les données montrent qu'entre 2020 et 2023, 80 % des victimes de violence numérique au Liban étaient des femmes, contre 20 % d'hommes¹⁴. Plus globalement, le cadre juridique pour lutter contre les VBGFT dans la région reste fragmenté et largement insuffisant dans la définition du phénomène et la sanction des crimes.

Une réponse institutionnelle insuffisante rendant cruciale l'action des OSC féministes

Malgré ces chiffres alarmants, les réponses juridique et institutionnelles restent insuffisantes. **Actuellement, il n'existe aucun traité international spécifiquement dédié à la lutte contre la VBGFT, ni même contre les VBG plus largement. L'absence d'un cadre international contraignant spécifiquement dédié aux VBGFT rend** difficile une réponse harmonisée et cohérente à ce phénomène. La fragmentation et l'hétérogénéité des normes entre États entraînent des lacunes dans la répression des violences numériques, créant ainsi des failles dans la protection des victimes et la sanction des auteurs. En outre, l'**évolution rapide des nouvelles formes de violences** accroît encore les lacunes en matière de connaissances et de données, ce qui fait que les gouvernements ont du mal à suivre les derniers développements.

⁹ AfricTivistes lance #TaxawTemmi! Aar Suñu Bopp contre les violences sexistes en ligne, août 2023 :

<https://africtivistes.com/fr/africtivistes-lance-taxawtemmi-aar-sunu-bopp-contre-les-violences-sexistes-en-ligne/>

¹⁰ Digital Society Africa (DSA) : <http://digitalsociety.africa/about/>

¹¹ Digital Woman Uganda: <https://www.digitalwomanuganda.org/>

¹² Measuring the prevalence of online violence against women, The Economist Intelligence Unit, 2021 <https://onlineviolencewomen.eiu.com/>

¹³ SMEX, 80% of Women in Lebanon Face Digital Violence, 2024 : <https://smex.org/80-of-women-in-lebanon-face-digital-violence/>

¹⁴ Rapport précité.

En parallèle, seulement 0,2 % de l'aide publique au développement est allouée aux violences basées sur le genre (OCDE, 2022), et une fraction encore plus réduite concerne donc spécifiquement les VBGFT. Dans ce contexte, les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle essentiel en exerçant une pression sur les institutions publiques et les plateformes numériques. Leur action est également clé en matière de sensibilisation, formation et soutien aux victimes. Elles plaident également pour une meilleure **éducation** au numérique, mais aussi à l'égalité femmes-hommes, aux droits et à la santé sexuelle et reproductive et aux violences basées sur le genre, afin de prévenir les risques et outiller les jeunes face aux VBGFT. Il peut s'agir par exemple d'intervenir en appui à la communauté éducative dans les établissements scolaires et universitaires pour sensibiliser dès l'école et dans les universités aux violences en ligne et à la sécurité numérique, intégrer des modules sur la lutte contre les VBGFT dans les formations et cursus, créer des ateliers et des outils pédagogiques accessibles aux élèves.

Les **médias**, quant à eux, peuvent jouer un rôle clé en exposant l'ampleur du phénomène et en brisant le silence autour des violences numériques. Toutefois, ils sont aussi parfois complices de la perpétuation de ces violences, notamment par la diffusion de contenus sexistes ou la minimisation des VBGFT dans le débat public.

Face à ces défis, une action concertée impliquant gouvernements, OSC féministes et de défense des droits humains, plateformes numériques et médias est donc nécessaire pour assurer un espace numérique plus sûr et respectueux des droits humains et numérique de tous et toutes.

II. PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE ET ENJEU DE CET APPEL A PROPOSITIONS

Les VBGFT sont une des multiples formes de VBG et elles doivent être reconnues et combattues en tant que telles. Bien que les travaux de recherche et la littérature grise portant sur le sujet se multiplient, **le phénomène reste insuffisamment et inégalement connu.** La sensibilisation reste insuffisante, une grande partie de la population et notamment les plus vulnérables ne disposent pas des outils, appuis et services nécessaires pour se prémunir des VBGFT dans leur utilisation des nouvelles technologies. Les parties prenantes qui devraient s'engager dans les activités de lutte et plus spécifiquement de prévention, protection des victimes, poursuites et sanction des auteurs et réparation (justice, forces de l'ordre, assistant.es sociaux, etc.) démontrent parfois une maîtrise toute relative des enjeux, les amenant à ne pas considérer la gravité des VBGFT, couplée d'un manque crucial d'outils pour identifier et poursuivre les auteurs. Par ailleurs, les personnes et organisations les plus ciblées et exposées, elles-mêmes manquent de capacité et d'outils pour se protéger et se défendre.

Ainsi, l'enjeu de cet appel à projet est d'appuyer les organisations féministes dans la lutte contre les VBGFT : renforcer la sécurité et le respect dans l'environnement numérique; accompagner les victimes et proposer un suivi des témoins et agresseurs potentiels ; soutenir la production de connaissances & le plaidoyer. Le but est de permettre à toutes les catégories de personnes spécifiquement visées par les VBGFT d'avoir accès à des espaces numériques sûrs et respectueux.

A ce sujet, **le rôle des organisations féministes est essentiel pour sensibiliser les communautés** - et plus particulièrement les filles et les femmes, étant les premières victimes de ces violences - **éduquer et former les parties prenantes dont les personnes particulièrement vulnérables et/ou ciblées par les VBGFT pour augmenter leur sécurité numérique, accompagner les victimes et produire des connaissances pour nourrir le plaidoyer.**

Agir contre les VBGFT suppose de s'interroger sur certains enjeux et opportunités d'intervention dans ce domaine, que les consortiums sont invités à explorer dans le cadre de cet appel à projet :

→ **Comment garantir la protection des organisations soutenues, de leurs membres et des personnes qu'elles accompagnent ?**

De nombreuses OSC et mouvements féministes sont elles-mêmes la cible d'attaque en ligne, face auxquelles elles ont plus ou moins les capacités de se défendre. Le renforcement de la cybersécurité des OSC et la protection des militantes apparaît ainsi comme la première étape de l'accompagnement pour qu'elles soient en mesure d'intervenir sur le sujet, constituant ainsi la première cible des actions de renforcement des capacités.

→ **Comment faire évoluer le cadre législatif ?**

Comme évoqué dans la partie dédiée à l'état des lieux, le cadre juridique reste incomplet et les autorités compétentes insuffisamment sensibilisées et formées. Pour autant, les combats féministes ont permis de faire jurisprudence dans de nombreuses régions du monde. Ils doivent être poursuivis.

→ **Comment accompagner les victimes ?**

Une approche holistique, innovante et pragmatique doit être recherchée et spécifiquement adaptée à la situation de chaque pays d'intervention. Elle doit inclure un accompagnement juridique, psychologique et technologique.

→ **Comment travailler avec les agresseurs potentiels et valoriser les masculinités positives dans la lutte contre les VBGFT ?**

Travailler avec les agresseurs potentiels, valoriser la participation des garçons et des hommes, et développer la perspective de masculinité positive dans la prévention et la lutte contre les VBGFT est un maillon essentiel nécessitant des approches dédiées. Il s'agira de désamorcer les comportements problématiques, à l'origine des violences, et faciliter l'engagement des alliés.

→ **Comment tenir compte de la fracture numérique pour ne pas la renforcer ?**

La fracture numérique reste une réalité, plus ou moins forte selon les pays. La faible littératie numérique de certaines catégories de population reste pourtant un facteur aggravant les risques et impacts des VBGFT. De ce fait, il s'agira de prendre en compte la disparité des profils des usagers et usagères et de leurs potentielles vulnérabilités spécifiques (notamment les personnes handicapées), pour offrir des réponses adaptées, tout en visant spécifiquement la lutte contre les VBG FT (et non la lutte contre l'illélectronisme en général). De fait, un accès équitable au numérique reste essentiel à l'autonomisation et à l'accès aux droits. En ce sens, les consortiums doivent en tenir compte et, dans une approche intersectionnelle ancrée dans le contexte local, réfléchir à la manière de ne pas limiter l'articulation du numérique et du féminisme aux violences.

→ **Quelle réflexion mener avec les acteurs privés du secteur numérique ?**

La lutte contre les VBG FT pourrait être encore plus efficace si elle se fait en collaboration avec des acteurs privés, qu'il s'agisse des start-ups locales spécialisées (qui pourraient être prestataires ponctuels dans le cadre du projet), ou des grandes plateformes numériques contrôlant une multitude d'applications. Les consortiums sont incités à proposer une réflexion sur ces enjeux, et à envisager des partenariats en ce sens lorsque cela apparaît possible.

→ **Comment développer des outils technologiques ou s'appropriier l'existant dans une approche efficiente et efficace ?**

La prévention et la lutte contre les VBGFT passent aussi par le développement et l'utilisation d'outils technologiques adaptés¹⁵. La dimension technique de ces outils engendre des coûts importants et peut nécessiter des compétences très spécifiques au sein des équipes, ainsi que des capacités de négociations importantes pour construire un partenariat avec les plateformes. Si certaines OSC très spécialisées disposent de ces plateformes, des approches partenariales efficaces et efficaces doivent être explorées pour l'appropriation, l'adaptation, la diffusion des outils existants quand cela est possible. Le recours ponctuel à des prestataires doit être limité mais n'est pas à exclure. De manière générale et compte-tenu de la complexité des enjeux, les consortiums répondant au présent appel à projet peuvent faire des propositions incluant le développement d'outils technologiques ou l'utilisation de technologies existantes adaptés à leurs besoins dans la limite de 15 % du budget du projet (hors AAP de la composante 1).

→ **Comment suivre et documenter le phénomène mouvant et protéiforme des VBGFT, mieux l'appréhender et partager les connaissances au fur et à mesure ?**

Les VBGFT sont multiples et évoluent extrêmement vite avec le développement de technologies et l'évolution des pratiques. Il est nécessaire de suivre les avancées de la recherche mais également de la nourrir et la documenter à partir des travaux du terrain et des activités de recherche action émanant de la société civile et des initiatives féministes du terrain. Les enjeux de capitalisation et de partage de connaissances sont d'autant plus déterminants dans le cadre de ce FSOE que le sujet exige une adaptation régulière pour répondre aux besoins.

III. CADRAGE GENERAL DE L'APPEL A PROPOSITION

1. Finalités/objectifs

Le projet vise à financer les organisations de la société civile des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, qui œuvrent en matière de prévention et lutte contre les VBGFT. L'AFD privilégiera les projets qui s'ancrent dans la dynamique d'une transformation sociétale à travers l'égalité de genre, en intégrant pleinement les inégalités multidimensionnelles (âge, handicap, appartenance à un groupe minoritaire, etc.) qui pourront se décliner dans des activités de terrain, de plaidoyer, de capitalisation et/ou de mise en réseau.

Le montant total du projet est de 4M€ à 6M€. Le montant retenu pour l'ensemble du présent document est 4M€, qui constitue le montant plancher du projet, et qui est susceptible d'évoluer d'ici la publication de l'Appel à projets. Le projet sera mis en œuvre par un consortium d'organisations de la société civile (OSC).

Le dispositif de financement et de renforcement de la société civile mis en place par le consortium qui sera sélectionné dans le cadre de cet appel à projets aura vocation à financer les activités de ces OSC féministes sur les trois objectifs suivants :

¹⁵ Exemples : <https://stopncii.org/>, <https://www.pointdecontact.net/disrupt/>, <https://takeitdown.ncmec.org/fr/>

- i. Renforcer la sécurité et le respect dans l'environnement numérique, en diffusant largement les connaissances nécessaires à la lutte et la prévention contre les VBGFT, en dotant les personnes et les organisations ciblées des outils et compétences nécessaires ;
- ii. Accompagner les victimes de VBGFT, à travers une prise en charge holistique comprenant un soutien psychologique, juridique et technologique, et proposer un suivi des témoins et agresseurs potentiels ;
- iii. Produire, actualiser et diffuser les savoirs féministes sur le phénomène de VBGFT à même d'alimenter les actions de plaidoyer en faveur d'un cadre juridique adapté.

Les subventions directes aux OSC féministes pourront financer des activités de terrain (dont les activités de formation et éducation, formelle et informelle), de plaidoyer, de recherche et de production de contenus, de capitalisation, de renforcement de capacités, de partage d'expériences et/ou de mise en réseau. Elles pourront également accompagner le développement organisationnel des structures qui luttent contre les VBGFT ainsi que les équipements nécessaires au renforcement de leur protection numérique. La priorisation à accorder entre ces différents éléments sera déterminée après une **identification des besoins, une consultation de la société civile et des OSC féministes** agissant dans la prévention et la lutte contre les VBGFT (réseaux ou associations féministes globales ou régionales, Fonds globaux ou régionaux de soutien aux mouvements féministes, fédérations syndicales internationales, ONG féministes globales et régionales, OSC féministes locales), et une **cartographie des OSC susceptibles d'être bénéficiaires des fonds du projet**¹⁶ (via des financements mais également en matière de renforcement des bonnes pratiques et de structuration des projets associatifs) et à même de mener des activités à long terme.

2. Approche et champ de cet appel à propositions

a) Logique et principes d'intervention

L'organisation cheffe de file du consortium devra démontrer sa capacité à mettre en œuvre des projets d'envergure. **Le projet soumis ne devra pas représenter plus de 70% des ressources annuelles** sur les 3 derniers exercices certifiés de l'organisation cheffe de file du consortium. Ce seuil ne s'applique pas aux membres du consortium.

Cet appel à projet vise à sélectionner un consortium qui créera et mettra en œuvre sur le plan administratif, financier et logistique, un dispositif de financement (fonds intermédiaire) à destination des OSC féministes locales dans plusieurs pays et qui pourront notamment être composés de :

- Réseaux ou associations féministes globales ou régionales (activités opérationnelles, militantes, recherche et expertise)
- Fonds globaux ou régionaux de soutien aux mouvements féministes
- Fédérations syndicales internationales
- Réseaux d'OSC agissant sur les inégalités
- ONG globales, régionales et nationales.

La présence d'organisations nationales des pays des Suds parmi les membres du consortium retenu est fortement recommandée.

¹⁶ A noter qu'une cartographie des OSC actives dans la lutte contre les VBGFT ainsi qu'une revue de littérature détaillée du phénomène avec une approche régionale pourront être partagées sur demande.

Ces OSC récipiendaires seront, constituées ou non de façon formelle avec pour objectif d'agir en faveur de l'égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre. **Les OSC récipiendaires des fonds ciblés ne doivent pas nécessairement être spécialistes des VBGFT, mais doivent être en capacité et volontaires pour agir sur les leviers permettant de renforcer l'égalité de genre à travers la prévention et la lutte contre les VBGFT.** Ces OSC seront considérées comme les porteurs de projet. Parmi ces OSC récipiendaires finales, on pourra trouver par exemple des :

- Associations ou ONG de promotion de l'égalité femmes-hommes et/ou de l'émancipation des femmes ou des filles et/ou de défense des droits
- Fondations et fonds féministes nationaux
- Branches nationales ou régionales d'ONG féministes globales
- Plateformes thématiques multi-acteurs·ices (incluant des OSC féministes)
- Coalitions, réseaux ou alliance nationale d'OSC féministes
- Associations, confédérations ou regroupements de femmes d'un secteur économique (ex. artisanat, textile, domestique, agro-alimentaire, travail du sexe)
- Associations ou réseaux de femmes entrepreneures, d'affaire ou cheffes d'entreprises
- Syndicats (ex. travailleuses domestiques, agricoles)
- Groupes ou instituts de recherche local avec perspective de genre
- Associations de défense et de soutien au développement de certains groupes "clés" (LGBTQIA+, personnes handicapées, groupes ethniques, statut migratoire spécifique, religieux, etc.)
- Associations de jeunes, notamment de jeunes féministes, de jeunes filles ou de jeunes femmes leaders
- Mouvements, collectifs ou communautés d'activistes féministes informels
- Groupements de femmes informels.

Les actions qui seront réalisées dans le cadre de cet appel à projets veilleront, lors du démarrage, à s'articuler avec les projets développés par l'AFD, par l'ambassade de France et par Expertise France, sur le terrain.

Chaque projet devra s'inscrire dans une approche par les droits, inclusive et tenant compte des facteurs d'inégalité multidimensionnelles. Chaque projet tiendra compte des inégalités verticales et horizontales, notamment dans certains contextes fragiles ciblés par le projet. Il sera sensible aux vulnérabilités spécifiques et aux multiples formes de discrimination et d'exclusion auxquelles font face certaines catégories de personnes (en situation de handicap, d'identité de genre diverses, migrantes, en situation d'exploitation sexuelle, etc.). Le consortium veillera dans son approche opérationnelle à promouvoir des interventions associant ces groupes qui sont les plus à risque.

Une attention est également portée à la prise en compte du **niveau d'exposition aux risques sécuritaires** (y compris l'exposition aux VBGFT) des membres des OSC locales impliquées dans la défense des droits et la protection des personnes militantes et cibles de VBGFT. Le chef de file du consortium devra disposer de, ou à minima proposer le développement, d'une politique / charte / code de conduite de prise en compte de l'exposition sécuritaire que les OSC féministes devront s'engager à respecter. Par ailleurs, il convient que le consortium en charge de la structuration de l'appel à projet s'assure que les activités n'induisent pas de risques pour les bénéficiaires et les partenaires, y compris en matière de VBGFT.

L'appel à projet n'établit pas de liste d'activités ou de résultats attendus. Une liste d'exemples d'activités est toutefois partagée ci-après ("Périmètre d'intervention") à titre indicatif.

En outre, l'AFD souhaite que l'attention dans le choix des OSC financées se porte sur :

- La contribution et la cohérence entre les activités financées au bénéfice des bénéficiaires des fonds, et la théorie globale du changement établie pour le projet¹⁷ ;
- La pérennité des activités financées : s'il est entendu que le projet financera les frais de fonctionnement des OSC locales, il est souhaitable d'interroger systématiquement la logique de pérennité des activités à l'issue du projet. En ce sens, il est attendu que les projets proposés par les OSC permettent d'observer des impacts et des effets d'entraînement au-delà du projet. Ce point devra être un critère de discussion avec les OSC locales et d'appréciation des projets soumis.

Une articulation sera systématiquement recherchée avec les projets déjà existants sur cette thématique dans les zones d'intervention, et notamment avec le volet mis en œuvre par Expertise France et le programme d'assistance technique financé par l'Union européenne quand les pays d'intervention sont les mêmes. Cette articulation sera discutée au démarrage du projet et une fois le consortium sélectionné. A l'échelle nationale, la coordination avec les acteurs nationaux, y compris étatiques, les bailleurs et autres opérateurs non étatiques actifs présents sur ces thématiques aux niveaux national et local devra être étroite, de manière à assurer des complémentarités d'actions et d'approches, à capitaliser sur les leçons apprises respectives, et à optimiser l'appui. Des informations régulières seront partagées avec le siège et les agences de l'AFD en vue de renforcer le dialogue avec les acteurs nationaux, les autorités gouvernementales et les autres PTF autant que nécessaire. Les notes-projets devront donc présenter plus en détail la logique d'intervention et la théorie du changement proposée, ainsi que la méthodologie choisie par le consortium pour identifier les structures bénéficiaires des financements.

Enfin, les actions des OSC féministes ne peuvent être appuyées et considérées sans tenir compte du champ de l'intervention institutionnelle et de la politique publique. En ce sens, **l'ancrage aux entités de coordination et au dialogue de politique publique, comme caisse de résonance, cible de plaidoyer, et de valorisation des attentes et de la mobilisation communautaire devra être considéré comme principe d'intervention.** L'appui portera ainsi notamment sur le renforcement des capacités de dialogue avec les ministères.

b) Périmètre géographique

Le projet doit être réalisé dans les pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France dans lesquels l'AFD a mandat pour intervenir¹⁸, à l'exclusion des grands émergents.

Il est attendu du consortium qu'il fasse preuve de cohérence géographique et stratégique dans le choix des pays et régions. Le ciblage géographique proposé devra être dûment justifié, et constituera un critère d'évaluation.

Le consortium devra couvrir un minimum de quatre pays éligibles, dont des pays appartenant à la catégorie « pays les moins avancés » (PMA)¹⁹ des régions Afrique, Proche et Moyen Orient, selon la liste ci-dessous des pays éligibles, répartis par « Direction Régionale » de l'AFD:

¹⁷ Elle-même en lien avec cadre stratégique et de redevabilité du FSO : [fonds-soutien-organisations-feministes-fsof-cadre-strategique-redevabilite.pdf \(afd.fr\)](https://afd.fr/ressources/cadre-strategique-redevabilite.pdf)

¹⁸ La liste des pays d'intervention de l'AFD est communiquée en annexe.

¹⁹ [Conférences | Les pays les moins avancés | Nations Unies](#)

- **Afrique :**
 - ✓ DR Afrique du Nord : Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte
 - ✓ DR Afrique centrale : RDC, Congo, Gabon, Cameroun, Sao-Tomé et Príncipe et Guinée équatoriale
 - ✓ DR Afrique de l'Est : Ethiopie, Ouganda, Tanzanie, Rwanda, Burundi, Kenya, Djibouti, Erythrée, Somalie, Soudan et Soudan du Sud
 - ✓ DR Afrique australe : Mozambique, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Namibie, Zambie, Zimbabwe
 - ✓ DR Golfe de Guinée : Bénin, Togo, Guinée, Nigeria, Ghana, Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone
 - ✓ DR Grand Sahel : Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Tchad
- **Orients :**
 - ✓ DR Proche et Moyen Orient : Territoires palestiniens, Jordanie, Irak, Liban

Le consortium fournira une proposition détaillant le mécanisme de sélection et de financement des bénéficiaires des fonds dans chaque pays, mais également l'approche partenariale envisagée et les rôles et responsabilités de chacun des membres du consortium.

Il est attendu dans le cadre de la proposition que le consortium identifie un mécanisme de coordination (i) entre les pays ciblés et (ii) entre les zones géographiques (si le projet proposé porte sur deux ou trois régions) ; une dynamique d'échanges de pratiques entre les pays ainsi qu'entre les zones géographiques sera promue. L'OSC cheffe de file du consortium devra notamment prévoir des moyens pour se rendre, durant le projet, au moins une fois dans chacun des pays du projet.

Il est attendu des consortiums répondant au présent appel à projets une proposition détaillant le mécanisme de sélection et de financement des bénéficiaires des fonds dans chaque pays, mais également l'approche partenariale envisagée et les rôles et responsabilités de chacun des membres du consortium.

En outre, une dynamique d'échanges de pratiques entre les géographies sera promue.

c) Périmètre d'intervention

Le projet permettra de financer les activités des OSC féministes qui œuvrent pour la prévention, la protection des victimes et la lutte contre les VBGFT, en se concentrant notamment sur les trois objectifs présentés ci-dessous. Pour chaque objectifs, **une liste indicative et non exhaustive** d'activités pouvant être mises en œuvre par les ONG locales est proposée.

Objectif 1 : Renforcer la sécurité et le respect dans l'environnement numérique

- **Prévention des VBGFT à travers une meilleure éducation des enfants, adolescents et jeunes adultes à l'usage des outils numérique et aux risques liés aux VBGFT :**
 - Elaboration, co-construction et mise à disposition de guides pratiques et d'outils (accessibles facilement et en langue locale) à destination de différents publics ;
 - Collaboration avec les établissements scolaires, et universitaires ainsi que les centres de formation professionnels et les équipes éducatives afin d'intégrer des modules sur les VBGFT aux cursus et d'élaborer des programmes pédagogiques spécifiques (e.g., modules sur le consentement, la cybersécurité pour prévenir les VBGFT, le respect en ligne et les impacts des VBGFT notamment) ;

- Formation des professionnels de l'éducation et de la formation pour leur fournir des outils pour sensibiliser les élèves et prévenir les VBG FT dès l'enfance et l'adolescence ;
 - Evènements, y compris hackathons, avec des acteurs privés pour co-construire des outils de prévention et lutte contre les VBGFT dans les établissements scolaires, universitaires et de formation professionnelle ;
 - Campagnes grand public sur les VBGFT à destination des personnes particulièrement vulnérables dans le but d'acquérir les bonnes pratiques pour se prémunir des VBGFT ;
 - Mobilisation des jeunes ciblées par les VBGFT et en particulier les jeunes filles à travers des projets développés dans le cadre de leur scolarité / études ;
 - Etc.
- **Formation des personnes ciblées par les VBGFT pour les doter des compétences nécessaires pour sécuriser leur présence numérique et maintenir un engagement en ligne autonome et le plus sûr possible.**
 - Développement de formations en auto-défense numérique pour les femmes et les filles et personnes en situation de vulnérabilité (protection des données, gestion des paramètres de confidentialité, documentation des preuves, etc.) ;
 - Conception et diffusion de boîte à outils à destination des personnes ciblées et manuel féministe d'auto-défense ;
 - Travail avec la communauté éducative et professionnelle des filières STEM pour l'intégration des enjeux liés aux VBGFT ;
 - Accompagnement spécifique des jeunes filles et jeunes femmes étudiant dans la filière STEM et en particulier en informatique pour qu'elles se saisissent des enjeux liés aux VBGFT en facilitant l'orientation et la réussite des filles dans ces filières ;
 - Entraînement à l'utilisation des outils technologiques existants pour se défendre face aux VBGFT ;
 - Constitution de réseaux de partages de bonnes pratiques en matière de sécurité numérique ;
 - Etc.
 - **Renforcement de la cybersécurité des OSC vulnérables et ciblées, en particulier les OSC féministes** (appropriation et développement de technologies par la société civile et les mouvements féministes) :
 - Réalisation d'audits de sécurité numérique des OSC et de leurs militantes et mise en place de plan d'actions ;
 - Partage de bonnes pratiques et mutualisation des outils technologiques en matière de cybersécurité ;
 - Elaboration de partenariats ciblés avec les start-ups et les entreprises privées spécialisées, y compris avec les plateformes - dans la mesure des capacités du consortium, dans le but de favoriser leur engagement dans la lutte contre les VBG FT ;
 - Etc.

Objectif 2 : Accompagnement des victimes, suivi des témoins et agresseurs

- **Développement de services de soutien et d'accompagnement des victimes de VBGFT, avec une approche intersectionnelle.**

- Mise en place des *hotlines* ou des référentiels d'urgence permettant aux personnes ciblées par les VBGFT et leurs témoins d'obtenir un soutien immédiat avec des mesures de protection numérique ;
 - Soutien médico-psychosocial et juridique, éventuellement à travers des communautés de soutien en ligne ;
 - Développement de campagnes de soutien sur les réseaux sociaux envers les personnes ciblées pour contrer les campagnes de haine en ligne ;
 - Intervention et accompagnement à la récupération des comptes en ligne usurpés ;
 - Accompagnement technique et émotionnel pour les plaintes et procédures juridiques.
 - Soutien psychologique et juridique durable pour assurer le rétablissement et l'accès à la justice ;
 - Etc.
- **Sensibilisation et suivi des agresseurs (potentiels)**
 - Mise en place des dispositifs de justice réparatrice où les auteurs prennent conscience des impacts de leurs actes et travaillent à changer leur comportement ;
 - Ateliers auprès d'agresseurs (potentiels) pour désamorcer les comportements problématiques, faciliter la prise de conscience de l'impact réel des VBGFT et rappeler les risques et sanctions encourues ;
 - Mobilisation et engagement des hommes et des garçons comme alliés à travers des groupes de discussions et espaces de paroles y compris en ligne, participation à des actions de défense et soutien en ligne ;
 - Etc.

Objectif 3 : Production de connaissances & plaidoyer

- **Collecte de données, analyse des comportements et documentation des violences**
 - Développement et généralisation d'outils d'analyse afin de produire des données qualitatives et quantitatives sur les VBGFT, avec une approche genrée et intersectionnelle ;
 - Développement d'outils de veille pour identifier rapidement les nouveaux risques numériques et types de VBGFT.
 - Réalisation de recherches et études sur les VBGFT pour adapter les réponses politiques et sociales ;
 - Développement des centres de ressources ou observatoires (indépendants ou liés aux universités) sur les VBGFT ;
 - Etc.
- **Développement de stratégies de plaidoyer, fondées sur les preuves, afin d'influencer les politiques publiques et promouvoir des cadres juridiques adaptés à la protection contre les VBGFT.**
 - Amplification de la voix (y compris en ligne), et de la représentation des femmes et des autres catégories de personnes ciblées par les VBGFT, dans leurs sociétés et auprès des instances de pouvoir.
 - Ateliers de sensibilisation auprès des acteurs publics et parties prenantes dans la lutte contre les VBGFT ;

- Utilisation des médias sociaux et traditionnels pour sensibiliser les communautés aux VBGFT, mobiliser les réseaux d'entraide communautaires et amplifier la voix des victimes afin de favoriser une prise de conscience collective.
- Activités ciblant les plateformes numériques pour encourager la co-régulation, faciliter la création d'espaces d'échanges et d'auto-régulation ;
- Mise en place des bases de données (en désagrégeant les données par genre et par type de vulnérabilités) pour suivre les tendances et impacts des VBGFT.

De manière transversale, il est attendu de promouvoir des politiques et des pratiques transformatrices de genre, en particulier en matière de VBGFT, à travers :

- **La reconnaissance des VBGFT dans leur diversité comme des violences à part entière constituant une entrave à l'égalité de genre** et la **conception et mise en œuvre de politiques publiques et de cadre législatif** pour prévenir le phénomène et protéger les personnes ciblées, accompagner les victimes et sanctionner les agresseurs ;
- **L'influence et la transformation des normes sociales de genre** (valeurs et croyances renforçant les inégalités, stéréotypes sexistes) et pratiques néfastes participant à limiter la présence en ligne, l'autonomie et l'engagement des femmes et des populations LGBTQIA+ et la promotion de messages inclusifs afin de lutter contre les normes promotion d'initiatives innovantes autour de la construction de pratiques en ligne inclusives et responsables (nétiquette) ;
- **L'adoption de stratégies pour répondre aux besoins spécifiques des personnes particulièrement vulnérables (celles particulièrement ciblées par les VBGFT) ;**
- L'adoption d'une **approche intersectionnelle**, qui prenne en compte la manière dont les inégalités et les oppressions, telles que celles liées à l'âge, à l'appartenance ethnique réelle ou supposée, au handicap et à l'orientation sexuelle, etc. s'imbriquent et donnent lieu à des situations de violences spécifiques ;
- **La promotion de l'engagement des hommes et des garçons dans la lutte contre les VBGFT** et la transformation des normes de genre, en travaillant notamment sur les masculinités pour déconstruire les stéréotypes sexistes et promouvoir des comportements respectueux et égalitaires en ligne (et hors ligne).
- Le renforcement de la **capacité d'action** en ligne et hors ligne et des **bases individuelles et collectives ("compétences de vie", *soft skills* et *empowerment* des femmes)** soutenant leur émancipation économique : **leadership** des femmes, auto-estime et confiance, prise de parole, pouvoir/**autonomie décisionnelle**, dynamiques de solidarité et d'**entraide**, self-care et conscience du droit à vivre libre de violence ;
- Le **renforcement et la pérennisation des alliances entre OSC féministes** œuvrant en faveur de cette thématique et soutien aux initiatives communautaires visant à renforcer la résilience en ligne des femmes et minorités.
- La promotion de **pratiques innovantes et l'appropriation des technologies existantes dans la lutte contre les VBGFT** (e.g., applications mobiles de signalement des violences et recueil des témoignages et de soutien des victimes, *chatbots* et IA pour fournir un soutien immédiat aux victimes, outils d'analyse des données, partenariats avec les entreprises technologiques).

Par ailleurs, il est attendu que la production de connaissances dans le cadre du projet et aux deux échelles (a. à celle du consortium et du pilotage global de l'initiative et b. à celle de

chaque sous-projet des structures récipiendaires) s'appuie sur un dispositif de suivi-évaluation intégré, venant nourrir l'apprentissage tout au long du projet et des initiatives locales et permettant d'éclairer la décision pour réorienter si besoin les activités, ainsi que des évaluations ponctuelles (à mi-parcours et finale pour le consortium et le pilotage global du projet, finale uniquement pour les sous-projets des OSC locales). Le dispositif de suivi-évaluation embarqué permettra notamment d'identifier des signaux faibles en la matière sur la base de quelques indicateurs « sentinelle », et cherchera à documenter les effets induits ou non-attendus des activités.

Enfin, il est attendu des travaux en coordination avec des équipes de recherche locales (en sociologie, anthropologie, psychologie ou toute autre discipline pertinente) permettant de documenter des trajectoires de changement ou une thématique en lien avec l'action mise en œuvre par les acteurs locaux sur la base d'une méthodologie rigoureuse. Ces travaux pourront, mais ne devront pas nécessairement, être liés aux sous-projets financés. Les modalités de mises en œuvre sont laissées à l'appréciation du bénéficiaire, sur la base des propositions formulées dans la note projet et qui seront ensuite précisées durant la phase d'instruction.

3. Structuration du projet

Suivant les priorités du FSOF, chaque projet devra s'articuler autour des 3 composantes suivantes :

COMPOSANTE 1 : MISE A DISPOSITION DE FINANCEMENTS FLEXIBLES AU NIVEAU DES OSC FEMINISTES

Les fonds seront mis en place au niveau d'OSC qui auront été identifiées par le consortium. Différents canaux de financements pourront être proposés pour identifier des initiatives d'OSC de montants réduits (5 000€ à 250 000€). Ces financements permettront de soutenir les activités et le fonctionnement des organisations féministes formelles ou informelles locales sur le terrain. A minima, 50 % du budget total du projet devra être alloué à cette composante. Une approche ne mettant pas en concurrence les OSC récipiendaires des fonds sera préférée.

COMPOSANTE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES DES OSC

Sur la base d'un diagnostic initial des besoins en matière de renforcement de capacités et de la définition d'un plan d'apprentissage, le consortium développera une offre de formations techniques sur les différentes thématiques du projet ainsi qu'en matière de gestion financière, et appuiera les OSC locales dans le développement de leur plan stratégique et d'un modèle économique viable. Le consortium appuiera également les OSC pour la définition des messages de plaidoyer, l'établissement de synergies avec d'autres actions en cours, la capitalisation de bonnes pratiques, ainsi que le développement de contenus et de supports de communication. Il est possible d'inclure des activités de développement d'outils ou solutions technologiques pour la protection et la sécurité numérique mais à visée non commerciale et sans excéder les 15 % de l'enveloppe globale du projet, hors financement aux OSC.

COMPOSANTE 3 : CAPITALISATION, PARTAGE DE PRATIQUES ET MISE EN RESEAU

Les activités de cette composante viseront la capitalisation des expertises différenciées des OSC bénéficiaires et des mécanismes de transfert de connaissances et d'expérience entre elles, en vue de constituer une communauté de pratiques. Cette composante inclut également un volet relatif à la communication et à la visibilité du projet (événementiel, etc.).

Les activités de recherche et production de connaissances, ainsi que de plaider, d'influence et d'action politique sont également comprises dans cette composante. Il est attendu dans le cadre de la proposition que les consortia identifient un mécanisme de coordination (i) entre les pays ciblés et (ii) entre les deux zones géographiques (inter-consortium).

4. Cadrage budgétaire

Cet appel à projets porte sur une enveloppe de subvention d'un montant de 4 MEUR TTC, incluant les frais de la structure porteuse pour gérer les fonds, y compris les frais administratifs/coûts indirects (dont le montant ne pourra excéder 12% du montant total), ainsi que les frais liés aux activités transversales, à la capitalisation et recherche-action.

La subvention peut couvrir 100 % du montant du projet.

A minima 50 % de ce financement sera versé aux OSC locales pour financer leurs activités opérationnelles et leurs frais de structure. Un éventuel fond d'urgence pour la sécurité des militantes pourra être proposé (toujours dans la composante 1). Le dispositif de financement des OSC locales devra allouer des montants allant de 5 000€ à 250 000€, permettant à tout type d'association féministe (sous réserve de validation des diligences lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme) de pouvoir en bénéficier. Un équilibre entre financements de très faible montant d'une part, et de moyen montant d'autre part, sera recherché afin de pouvoir soutenir des petites structures traditionnellement éloignées des financements extérieurs sans toutefois démultiplier ce type d'appui afin de garantir la faisabilité du projet dans son exécution.

5. Durée d'exécution

La durée du projet sera de 3 à 4 ans, avec la possibilité de financer des organisations féministes de la société civile sur des durées variables, en fonction des sous-projets, au sein de ce cadrage global. La proposition devra justifier de la durée proposée.

6. Fonds intermédiés par le consortium

L'appel à projets a vocation à sélectionner un consortium d'organismes à but non lucratif ou OSC qui se verra confier par l'AFD le financement du Projet (intégralité de l'enveloppe des 4 MEUR) à destination des OSC féministes des Suds (Structures récipiendaires des financements). Il est attendu des soumissionnaires au présent appel à projets une proposition détaillant le mécanisme d'identification, de sélection et de financement des porteurs de sous-projet aux Suds.

L'appel à projet sera ouvert aux ONG françaises, nationales et internationales, structurées en consortium. La composition du consortium, sa structuration et la répartition des rôles et responsabilités devra être précisée. Les accords conclus entre membres seront à fournir au moment de l'instruction. Il est précisé que l'AFD signera une convention seulement avec le chef de file du consortium qui ne dispose pas du pouvoir juridique de représenter (agir au nom et pour le compte) les membres du consortium dans le cadre de la signature du projet : un dossier de diligences complet est requis uniquement sur le chef de file et seulement diligences réputationnelles sur les membres du consortium. Il est envisageable pour le consortium de contractualiser avec des partenaires de mise en œuvre au-delà des membres du consortium, à condition que la responsabilité des dépenses soit portée par le consortium. Toute contractualisation entre le consortium et des structures de mise en œuvre dans les pays

bénéficiaires hors consortium sera considérée comme un recours à de la prestation et sera soumise aux des [Directives de passation de marché de l'AFD dans les Etats Etrangers](#). Dans un souci d'efficacité du pilotage du projet, les soumissionnaires sont néanmoins invités à ne pas multiplier le recours à des prestations de mise en œuvre. Les mécanismes de collaboration devront être clairement détaillés dans les propositions de projet et les procédures de passations de marchés appliquées à transmettre à l'AFD au cours de l'instruction.

Les OSC féministes locales récipiendaires des financements seront considérées comme bénéficiaires de subventions dans le cadre de rétrocessions. Ce financement ne permet pas de générer du profit.

7. Missions attendues du consortium

Le consortium sélectionné aura les principales missions suivantes :

>> Identifier les organisations féministes de la société civile des pays ciblés par région, actives sur la thématique du projet : dans son offre, le consortium pourra identifier des organisations des pays avec lesquelles il est déjà partenaire ou qu'il lui semblerait pertinent d'associer au dispositif. Il n'est néanmoins pas attendu des soumissionnaires qu'ils établissent une liste définitive des OSC à financer au stade de la proposition. Au contraire, l'objectif de cet appel à projets étant de capter des OSC féministes locales dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, traditionnellement éloignées des financements, avec une attention particulière pour les mouvements de jeunesse, peu ou pas identifiées dans les projets financés habituellement.

A cette fin, en début de projet, un diagnostic sera présenté - à réaliser ou à affiner s'il a déjà été réalisé en amont - afin d'établir de manière spécifique, les acteurs locaux et leurs besoins, les structures, les dispositifs de financement existants et de calibrer le fonds et les modalités d'attribution des financements. Si un travail similaire de diagnostic préexiste, il sera mis à jour dans le cadre de ce projet, en prenant en compte l'étude cartographique préparatoire réalisé en amont du présent Appel (cf. annexe), laquelle inclut notamment l'identification d'OSC locales travaillant dans ce domaine dans les pays couverts.

Le consortium définira dans sa méthodologie les éléments de cadrage issus du diagnostic ainsi que les critères généraux qui seront utilisés pour sélectionner les OSC féministes locales, le périmètre géographique dans lequel il lui semblerait pertinent d'investir (répartition du financement) sur la base de la liste de pays pré-identifiés, et les leviers ou sous-secteurs thématiques sur lesquels il envisage de travailler plus particulièrement.

>> Informer et communiquer avec les OSC féministes locales : informer les potentielles structures récipiendaires des fonds, notamment les plus éloignées des financements, des financements du FSOF à travers une communication large. Une attention particulière pourra être portée à la communication multilingue pour faciliter l'identification et l'appropriation. Toutes les actions nécessaires seront déployées pour accompagner les OSC locales à répondre aux opportunités de financement et d'accompagnement.

>> Financer les projets des organisations féministes de la société civile sur la thématique dans les pays ciblés, et assurer la bonne exécution des financements. L'OSC cheffe de file sera responsable vis-à-vis de l'AFD de la gestion comptable et financière du projet et produira les rapports techniques et financiers, ainsi que des apprentissages issus du suivi-évaluation et de la capitalisation. Elle contrôlera la qualité des interventions, garantira la cohérence

thématique et financière globale des projets, et à ce titre chaque consortium sera responsable de la bonne réalisation des audits financiers.

Au-delà du financement de projets ponctuels (portés par les OSC locales), lorsque pertinent, il est attendu de chaque consortium qu'il favorise, **à l'échelle régionale ou multi-pays, le déploiement d'activités stratégiques à visée transformationnelle** (portées par ses membres *et/en articulation avec/ou par* les OSC locales récipiendaires des fonds), telles que par exemple des campagnes communes de plaidoyer thématiques.

>> Renforcer les capacités des organisations féministes de la société civile des pays ciblés dans les domaines qui leur permettront de renforcer leur qualité d'intervention, leurs capacités techniques et leur plaidoyer, de structurer leurs actions, de gagner en visibilité, de s'enrichir des expériences et des savoirs des membres du consortium et autres bénéficiaires des fonds. Des plans de renforcement de capacités seront conjointement élaborés et feront l'objet d'un suivi. Dans ce cadre, le financement des frais de structure des OSC féministes locales pourra être autorisé.

>> Animer les travaux et activités de partage et de capitalisation du projet : appuyer les collaborations, échanges, liens, synergies au niveau local, régional, national et transnational entre les organisations féministes de la société civile et de défense des droits des femmes, partage de connaissances, organisation de séminaires régionaux etc.

Il est aussi attendu de l'OSC cheffe de file du consortium qu'elle prévoie une mobilisation et des activités favorisant le dialogue et le partage de bonnes pratiques : notamment, prévoir des moyens pour se rendre, durant le projet, au moins une fois dans les géographies ciblées par l'appel à projets.

>> Appuyer la recherche-action aux Suds et la production/diffusion de connaissances selon une perspective féministe et innovante, mettant en avant l'action transformatrice des OSC féministes locales et renforçant ainsi la compréhension des enjeux par les pouvoirs publics et dans la société civile dans sa globalité. Dans ce cadre, il est attendu de chaque consortium qu'il favorise la production de supports innovants (tels que par exemple des productions audiovisuelles du type podcast, documentaire vidéo, etc.).

>> Porter lui-même des actions de plaidoyer au niveau local, national, régional et international, lorsque pertinent.

>> Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation renforcé : le consortium devra proposer un dispositif adapté et intégrant la dimension stratégique du genre et de transformation sociale.

>> Définir un plan de communication et assurer sa mise en œuvre : le consortium devra assurer des remontées d'informations écrites, de photos et de vidéos pouvant être exploitées par l'AFD dans sa communication publique et/ou interne sur les réalisations du projet, au minimum sur les phases de lancement, intermédiaire, et de finalisation du projet. Les modalités spécifiques de la communication publique autour du projet feront l'objet de précisions spécifiques au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet, en fonction de la sensibilité du contexte, de manière à communiquer sans mettre en risque les bénéficiaires finaux ou les opérateurs. De plus, des propositions de valorisation des résultats du projet dans les pays d'intervention mais également auprès des acteurs français de coopération internationale seront encouragées.

La description et le rôle et responsabilités des différents membres du consortium seront clairement présentés dans chaque offre au regard de ces différentes missions.

8. Expertise à mobiliser

Le consortium proposera une équipe adaptée à la gestion du projet, avec les compétences suivantes :

- Expertise et/ou expérience relative aux enjeux liés à la prévention et la lutte contre les VBGFT, notamment de sensibilisation et éducation des populations en général et des personnes ciblées en particulier, protection et accompagnement des victimes (volets juridique, psychologique et technologique), production et diffusion de connaissances et plaidoyer auprès des autorités ;
- Compétences numériques ou capacité à identifier des prestataires pertinents, pour le déploiement de formation des usagers et usagères, de plaidoyer et/ou développement de solution;
- Expérience en animation de dispositifs transformationnels sur le genre, en matière d'approche par les droits, selon une approche inclusive tenant compte des facteurs d'inégalités multidimensionnelles ;
- Expériences préalables de partenariat avec des organisations féministes de la société civile, de mise en réseau et de financement de leurs activités ;
- Capacités de déploiement de canaux de communication avec des OSC locales et communautaires dans divers contextes ;
- Compétences en matière de renforcement de capacités communautaires et d'organisations de la société civile, et d'identification de bonnes pratiques ;
- Expérience préalable en recherche-action / capitalisation (production intellectuelle, partage de connaissances sud-sud) /en plaidoyer, influence et action politique ;
- Connaissances fines des écosystèmes des pays d'intervention proposés ;
- Capacités avérées de gestion administrative et financière sur des zones géographiques multiples et variées ;
- Capacités opérationnelles / gestion de projets pluri-acteurs, y compris sur des terrains d'intervention éloignés.